



Biodiversité pour tous
Ensemble, restaurons notre environnement

RAPPORT DE LABELLISATION TEW - SITE DE CHAUNY JUILLET 2022





SOMMAIRE

SOMMAIRE	1
A. FICHE SYNTHETIQUE DE LA DEMANDE.....	2
B. LE CONTEXTE DU PROJET	3
C. LA DEMARCHE MISE EN ŒUVRE POUR LA LABELLISATION	7
1. Les documents fournis	7
2. La visite du site.....	7
D. LA VERIFICATION DU RESPECT DES CRITERES DE LABELLISATION	7
1. L'aménagement du terrain	7
2. Les aménagements pour la faune sauvage.....	11
3. Les espèces végétales présentes.....	12
4. L'usage des biocides et engrais.....	22
5. Les matériaux utilisés pour les aménagements	24
6. Espaces de stationnement, voies de circulation et voies piétonnes	25
7. L'entretien et la gestion du site	26
8. Synthèse.....	28
E. CONCLUSION	29



A. FICHE SYNTHETIQUE DE LA DEMANDE

Origine de la demande	Sas TreesEverywhere Représentée par Mr Olivier DE MONTETY 6 rue clavier 13001 Marseille ☎ : 06 69 21 27 34 Activité : Conseil pour les affaires et la gestion. Services pour l'environnement Code APE : 70-22 Z Date de création : 22/04/2020
Site concerné	Site de Chauny (Département 59) Chantier réalisé en décembre 2021 ■ <u>Adresse</u> : accès par la ruelle Leleu ■ <u>Coordonnées GPS</u> : 49.608759, 3.224855
Principales caractéristiques du site	■ Surface totale : 942 m² ■ Surface non bâtie : 942 m² ■ Surface végétalisée : 942 m²
Analyse documentaire	Juin 2022 (en amont de la visite) <u>Membres BPT</u> : Gaby GOETZ & Caroline DIETRICH
Visite du site	Le mardi 21 juin 2022 (plantation + 6 mois) de 14h à 16h <u>Membres TEW présents</u> : Sophie PADIEU & Léo DE MONTETY <u>Membres BPT présents</u> : Gaby GOETZ & Caroline DIETRICH-SIMON <u>Membre de l'équipe espaces verts de Chauny</u> : Dominique LEPAGE, Responsable du Cadre de vie <u>Conditions de la visite</u> : plein soleil (25°C)



B. LE CONTEXTE DU PROJET

1. Généralités

Trees-Everywhere est une start-up environnementale qui propose aux entreprises et collectivités des solutions clés en main de reforestation dense et variée, en France, adaptées à leurs besoins de projets environnementaux.

L'objectif est de planter 1 milliard d'arbres en France soit environ 370 hectares par département grâce à une méthode innovante inspirée de celle du professeur botaniste Akira Miyawaki. Celle-ci se réfère au concept de « végétation naturelle potentielle » afin de recréer des forêts de type primaire sur des sols abandonnés et souvent dégradés (friches et déprise agricole, friches industrielles, ...). Ayant fait ses preuves depuis une cinquantaine d'années avec 3000 forêts plantées dans le monde, la méthode trouve toute sa puissance dans la plantation dense (3 arbres/m²) et diversifiée (20 à 30 espèces indigènes) qui permet la création, en une trentaine d'années, d'une forêt étagée se rapprochant d'un écosystème naturel et qui, d'après plusieurs études scientifique serait plus efficace en captation carbone qu'une plantation forestière monospécifique.

Cette renaturation présente une triple optimalité : la captation carbone, l'amélioration du cycle de l'eau mais aussi la protection et la restauration de la biodiversité locale. Mais bien évidemment d'autres externalités positives sont au rendez-vous telle l'adaptation du territoire au changement climatique avec la création d'îlots de fraîcheur, l'éducation à l'environnement avec la mise en œuvre d'un projet bien souvent participatif et pédagogique, le développement des liens et l'ancrage local avec l'intégration des citoyens et des parties prenantes locales, mais également la valorisation de zones aux potentiels inexploités.

Dans le cadre des chantiers, Trees-Everywhere intervient en qualité de maître d'œuvre avec un projet clé en main qui couvre toutes les étapes de l'étude de faisabilité au suivi scientifique final, en passant par la recherche de financement et la certification du projet.

Dans le cadre de ses nouveaux projets l'ancrage local et la dimension sociale et sociétale sont des éléments importants. Une attention particulière a ainsi été portée au choix des fournisseurs et des prestataires dont des organismes adaptés.

Le chantier de Chauny (Département de l'Aisne) fait partie de la seconde campagne de projets de TEW particulièrement localisés au nord du pays. C'est le 1^{er} chantier de la saison et le 1^{er} chantier dans la région des Hauts de France.

Ce projet a été construit avec la commune de Chauny très investie dans le cadre de son projet « Chauny plus verte ». Il est soutenu par plusieurs partenaires professionnels.

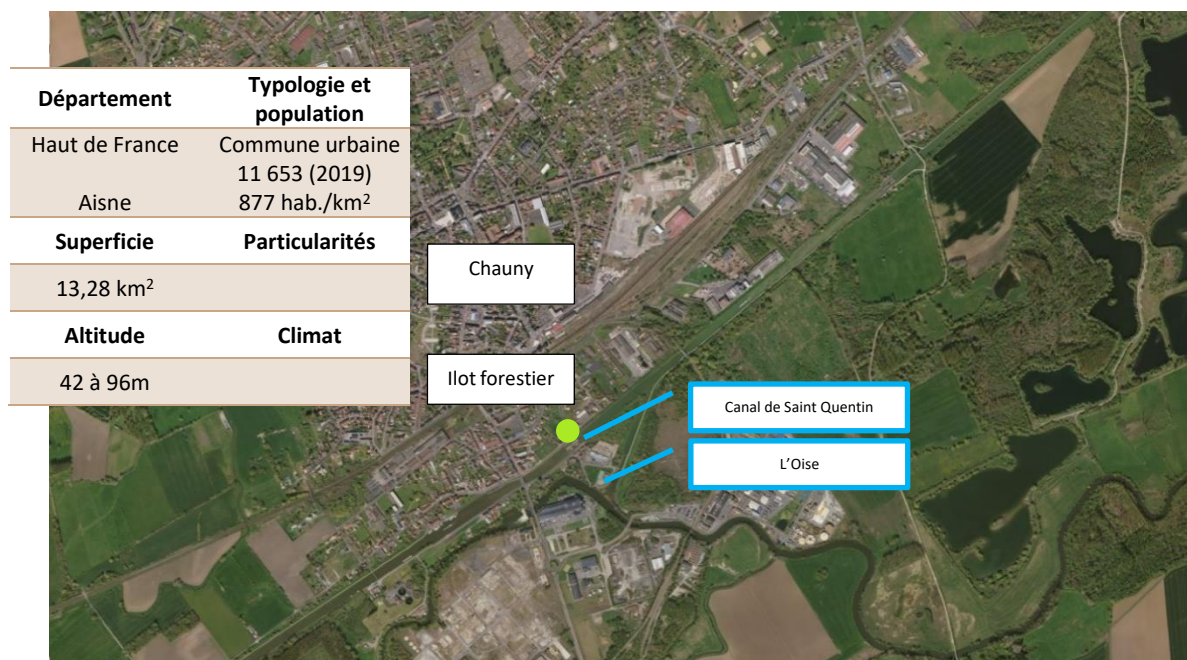


Les habitants ont été consultés en amont par la mairie. Un site participatif a mis en place en septembre 2021 avec 85 participants. Ils ont pu parrainer des arbres et ont pris part aux plantations dans le cadre d'une journée citoyenne. Les agents et services technique de la Ville se sont également beaucoup investis.

2. La localisation du projet

Le projet prend place sur une ancienne friche, abandonnée depuis plusieurs années et envahie de ronces. Avant d'être une friche, le terrain servait de pâture à des chevaux. C'est un terrain enclavé en milieu urbain, ni agricole, ni constructible et de forme complexe et qui pourra ainsi être valorisé. Il est entouré de maisons et autres bâtiments dont 2 écoles, une école maternelle et une école primaire. Le canal de St Quentin se trouve à moins de 100m au sud.

Zoom sur Chauny



Cartes d'implantation du projet (extraction web) – Avant les plantations



Cartes d'implantation du projet (extraction web) – Avant les plantations



Photo prise par TEW – Avant les plantations



Photo prise par TEW – Avant les plantations

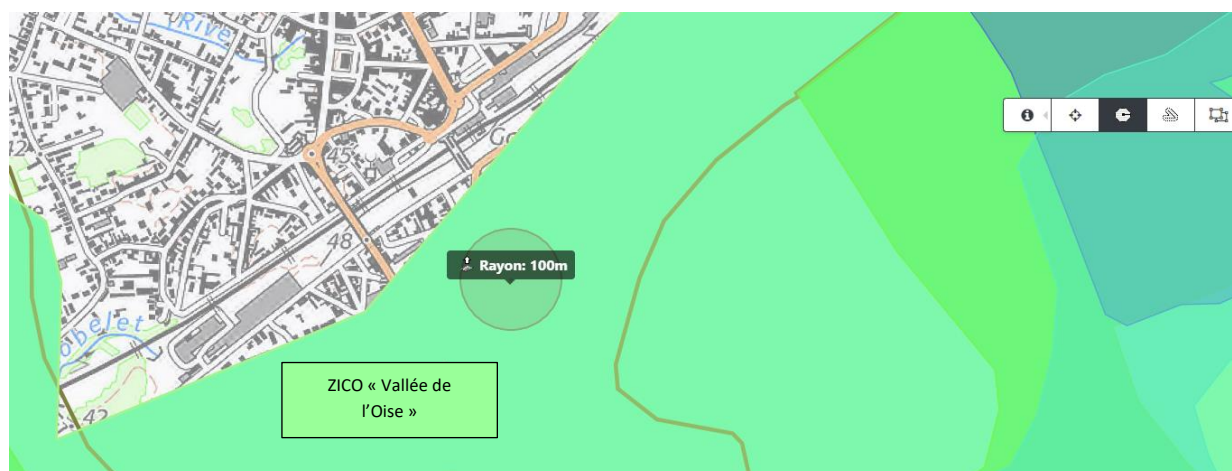


3. Situation d'un point de vue environnemental

Les premières zones d'intérêts se trouvent à moins de 1km au Sud de la zone de plantation, particulièrement de l'autre côté du canal. On dénombre 1 ZNIEFF de type 1 (« Prairies inondables de l'Oise »), 1 ZNIEFF de type 2 (« Vallée de l'Oise »), 1 ZICO (« Vallée de l'Oise ») et 1 zone Natura 2000 ZSC (Moyenne Vallée de l'Oise – Directive Oiseaux). Dans un rayon de 5km, toujours de l'autre côté du Canal, ce nombre décuple

Types de zones	Dans un rayon de 100m	Dans un rayon de 500m	Observations BPT
Protections réglementaires			
Aire de protection	✗	✗	
Parc naturel	✗	✗	
Réserve naturelle	✗	✗	
Engagements internationaux			
Natura 2000 - ZPS	✗	✗	
Natura 2000 - ZSC	✗	✗	
Ramsar	✗	✗	
Inventaires patrimoniaux			
ZNIEFF type 1	✗	✗	
ZNIEFF type 2	✗	1 « vallée de l'Oise »	
ZICO	1 « vallée de l'Oise »	1 « vallée de l'Oise »	
IRPG	✗	✗	
Trames			
Trame verte	✗	✗	La localisation de l'îlot forestier à proximité du Canal et de l'Oise est un atout majeur pour le développement de la biodiversité dans et autour du projet
Trame bleue	✓ Canal de Saint Quentin (env. 100m vers le Sud) ✓ L'Oise (env. 200m vers le Sud)		
Trame brune	✗	✗	
Trame noire	✗	✗	

NR : non renseigné





C. LA DEMARCHE MISE EN ŒUVRE POUR LA LABELLISATION

1. Les documents fournis

Les documents fournis ayant fait l'objet d'une analyse sont les suivants :

-  Plan de localisation
-  Vue arienne
-  Plan d'implantation, plan des jauges
-  Dossier de gestion
-  Tableau des espèces plantées et des quantités
-  Factures des différents fournisseurs et intervenants
-  Fiches techniques des matériaux mis en œuvre : mulch, plaquette, biochar, collerette....
-  Dossier photos
-  ORE signée en juillet 2021
-  Avenant ORE du 22/02/2022

2. La visite du site

Le site a bénéficié d'une visite réalisée le mardi 21 juin 2022 soit environ 6,5 mois après le chantier.

D. LA VERIFICATION DU RESPECT DES CRITERES DE LABELISATION

1. L'aménagement des terrains



Rappel des critères de labélisation

Au moins 30% des terrains entourant les bâtiments doivent être aménagés de façon naturelle

1.1 Analyse documentaire

942 m² de zones naturelles ont été comptabilisés. L'intégralité du site est végétalisée, soit bien plus des 30% requis pour satisfaire au critère de labellisation.

Un gros travail de préparation du sol a été mis en œuvre par la mairie sur ce terrain, avec une fauche et un nettoyage. De nombreuses ronces étaient présentes. Un travail de décompactage a quant à lui été réalisé sur le terrain fin octobre 2021. Le sol a été enrichi par un apport en compost et en biochar.



Le chantier s'est déroulé du 2 au 9 décembre 2021 avec l'aide de 10 planteurs : 2 membres de TEW et 8 planteurs de l'ESAT Edmond Dufour. Les habitants ont également pris part au projet lors d'une journée participative organisée le 4 décembre. Un atelier de la Fresque du Climat était organisé lors de cette journée. TEW indique n'avoir pas rencontré de conditions de plantations difficiles sur ce chantier ; « les conditions étaient relativement bonnes. »

Comme pour les autres chantiers de TEW les plants ont été protégés par des collerettes, soit en carton, soit en géotextile de chanvre, puis recouverts de broyat.

Une Convention d'Obligation Réelle Environnementale a été signée en juillet 2021 avec un 1^{er} avenant daté du 22/02/2022.



Plan des plantations avec visualisation du terrain



Plan des plantations avec visualisation des îlots de plantation



Photo prise par TEW – A la fin des travaux de plantations



Photo prise par TEW – A la fin des travaux de plantations

1.2 Visite du site

Le site est bien entièrement végétalisé hormis les futurs sentiers qui seront engazonnés par la ville.



Photo prise le 21 juin 2022



Photo prise le 21 juin 2022

1.3 Axes d'amélioration

/

1.4 Conclusion

L'intégralité des espaces étant végétalisée, le site répond bien aux critères du label.

2. Les aménagements pour la faune sauvage

Rappel des critères de labélisation

Des aménagements pour la faune sauvage seront créés, si possible, tels des nichoirs, des hôtels à insectes, des abris à hérissons ...

2.1 Analyse documentaire

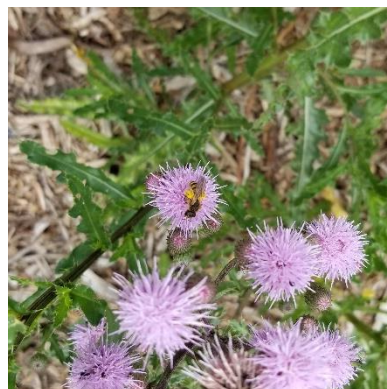
Aucun aménagement particulier n'est prévu pour la faune sauvage. La nature du projet et la surface reboisée constituent en soit un habitat pour la faune.

2.2 Visite du site

Lors de notre passage, nous avons pu observer une multitude d'insectes attirées par les cirses ou chardons des champs en pleine floraison. A ce stade, les chardons entrent en concurrence avec les jeunes plants et il convient de les contrôler sans pour autant les éradiquer car ils attirent un nombre important de pollinisateurs.



Photos prises le 21 juin 2022 : Paon du jour - Syrphe des corolles, alliée des plantations car grosse consommatrice de pucerons - Téléphore fauve



Photos prises le 21 juin 2022 : Syrphes ceinturés utilisées en lutte biologique - Halicte de la scabieuse (abeille sauvage solitaire)



L'un des riverains de la zone plantée possède un verger totalement à l'abandon qui jouxte directement les plantations. Il est hautement probable que ce verger sauvage abrite toute une faune spécifique qui y a élu domicile (hérisson, oiseaux divers, insectes, chauves-souris, rapaces nocturnes, petits mammifères...). De par cette proximité, la faune circule entre les différents espaces.



Photos du verger à l'abandon qui jouxte la zone plantée

2.3 Axes d'améliorations

/

2.4 Conclusion

En l'état actuel, la visite a conforté la bonne qualité naturelle de ces espaces. Le rajout d'aménagements artificiels pour la faune s'avère superflu.

3. Les espèces végétales présentes



Rappel des critères de labélisation

Les surfaces doivent comporter des espèces autant que possible indigènes et adaptées à l'écosystème local



3.1 Analyse documentaire

Selon les documents fournis plus de 3 087 arbres/arbustes ont été plantés, issus de 25 espèces locales. TEW a sélectionné ces espèces en tenant compte des cartes de végétation naturelle potentielle et des relevés botaniques locaux mais aussi des caractéristiques du terrain (plutôt humide). La liste a été affinée par consultation du Conservatoire des Espaces Naturels Hauts de France.

Il n'y a pas eu d'exclusions même pour les bouleaux compte tenu de l'école proche (risque allergie).

Synthèse des espèces plantées, représentation et avis

 Grand  Moyen  Petit  Abrustre

Nom français	Nom scientifique	Appro	Type	Quantité	%	Avis BPT
ARBRES DE GRANDES TAILLES					41%	
Aulne Noir	Alnus glutinosa	1		97	3%	✓
Bouleau verruqueux	Betula pendula	2		76	2%	✓
Charme	Carpinus betulus	1		156	5%	✓
Chêne	Quercus robur	2		151	5%	✓
Erable plane	Acer platanoides	1		153	5%	✓
Erable sycomore	Acer pseudoplatanus	1		102	3%	✓
Frêne commun	Fraxinus excelsior	1 et 3		202	7%	✓
Orme champêtre	Ulmus minor	2		102	3%	✓
Peuplier tremble	Populus tremula	3		107	3%	✓ Certifié Végétal Local N°5 – Bassin Parisien Nord
Saule blanc	Salix alba	1		100	3%	✓
ARBRES DE MOYENNES TAILLES					13%	
Merisier	Prunus avium	2		153	5%	✓
Saule marsault	Salix caprea	2		97	3%	✓
Sorbier des oiseaux	Sorbus aucuparia	3		143	5%	✓ Certifié Végétal Local N°5 – Bassin Parisien Nord
ARBRES DE PETITES TAILLES					26%	
Bourdaine	Frangula alnus	3		149	5%	✓ Certifié Végétal Local N°5 – Bassin Parisien Nord
Cerisier à grappes	Prunus padus	1		98	3%	✓
Fusain d'Europe	Euonymus europaeus	3		153	5%	✓ Certifié Végétal Local N°5 – Bassin Parisien Nord
Noisetier	Corylus avellana	1		130	4%	✓
Saule à 3 étamines	Salix triandra	2		82	3%	✓
Saule vanniers (vime)	Salix viminalis	3		97	3%	✓ Certifié Végétal Local N°5 – Bassin Parisien Nord
Sureau noir	Sambucus nigra	1		97	3%	✓



Nom français	Nom scientifique	Appro	Type	Quantité	%	Avis BPT
ARBUSTES					20%	
Chèvrefeuille des bois	Lonicera periclymenum	3		144	5%	✓
Framboisier	Rubus idaeus	1		144	5%	✓
Groseillier rouge	Ribes rubrum	1		144	5%	✓
Prunelier	Prunus spinosa	3		97	3%	✓ Certifié Végétal Local N°5 – Bassin Parisien Nord
Viorne obier	Viburnum opulus	1		97	3%	✓

Fournisseurs :

- (1) Pépinière Levavasseur & Fils à Ussy (14 420 ► Normandie / Calvados)
- (2) Pépinière de la Cluse de Wimille (62 126 ► Haut-de-France / Pas de Calais)
- (3) Pépinière Crété de Lafresguimonts (80 430 ► Haut-de-France / Somme)

En termes de représentation les arbres de grande taille prédominent :

- 20% d'arbustes
- 26% d'arbres de petite taille
- 13% d'arbres de moyenne taille
- 41% d'arbres de grande taille

La liste des espèces plantées révèle un choix de variétés en adéquation avec notre critère. Les plants fournis par la pépinière Crété sont certifiés « végétal local n°5 – Bassin Parisien Nord ».

TEW prévoit un suivi scientifique de la plantation de manière régulière, chaque début d'automne, à la fin de la période de croissance des arbres. Le protocole prévoit un suivi chaque année pendant 5 ans, puis tous les 5 ans jusqu'à 30 ans avec un inventaire quantitatif et qualitatif des espèces en présence. L'objectif est également d'étudier les différents paillages mis en œuvre.

Ce suivi est d'ores et déjà programmé sur quatre parcelles de 50 m² en zones 3, 4, 7 et 8 sélectionnées pour avoir une représentativité optimale du terrain (cf. plans). Il serait intéressant de pouvoir être informé des résultats obtenus.

3.2 Visite des lieux

La visite des lieux a confirmé la végétalisation du site conformément à nos critères. La plantation se porte plutôt bien dans son ensemble. Les groseilliers et les framboisiers portent des fruits. Les saules ont particulièrement bien repris alors que pour les chênes c'est plus compliqué.

Selon les endroits quelques fleurs ont repris possession des lieux : des potentilles rampantes, des chardons, des liserons, des bryones dioïques.... Ce sont des adventices pionnières souvent mal aimées mais néanmoins très intéressantes en tant que bio indicatrices et en tant que sources de nourriture pour les insectes butineurs.



Photos prises le 21 juin 2022



Photos prises le 21 juin 2022



Photos prises le 21 juin 2022



Photos prises le 21 juin 2022



Photos prises le 21 juin 2022



Photos prises le 21 juin 2022



Photos prises le 21 juin 2022

Concernant les allées, encore en l'état brut à ce jour, la ville prévoit la plantation d'un mélange de fétuques. Pour rester dans l'esprit du label, nous proposons le semis d'un mélange de graminées locales dont vous trouverez quelques spécimens dans la liste ci-jointe. Néanmoins, vu le contexte, des graminées locales devraient s'installer spontanément, il suffira de bien les entretenir.

Toujours concernant les allées, il est également possible d'envisager la plantation de fleurs couvre-sol mellifères. Elles remplaceraient avantageusement les graminées en fournissant une nourriture diversifiée aux butineurs.

Graminées

- ☐ Fléole des prés
- ☐ Paturin des prés
- ☐ Ivraie vivace
- ☐ Dactyle
- ☐ Fétuque des prés

Couvre-sol mellifères

- ☐ Achillée millefeuille
- ☐ Origan commun
- ☐ Bugle rampante
- ☐ Petite pervenche
- ☐ Lierre grimpant
- ☐ Lamier pourpre
- ☐ Lierre terrestre

Points de vigilance : les plantes « concurrentes »

Certains espaces ont été fortement colonisés par des plantes indigènes pouvant entrer, ponctuellement, en concurrence avec les plantations. Ces plantes ne sont pas considérées comme des invasives et ne nous posent pas de soucis au regard du label. Il n'est pas question de les supprimer mais éventuellement de les maîtriser, pour laisser le temps aux jeunes plants de se développer suffisamment. À terme, elles viendront enrichir la biodiversité de l'îlot.



Nous avons ainsi pu constater que par endroit **des chardons** étouffaient les jeunes plants. Il est donc souhaitable de contrôler leur développement, sans pour autant les éradiquer car leur présence est très intéressante pour toute une faune et permet d'ombrager les pieds des jeunes plants. Certains chardons jouxtant particulièrement les plants peuvent à titre curatif éventuellement être écimés ; idéalement après la floraison mais avant que les capitules n'aient largué leurs graines.

S'il devait s'agir du chardon des champs (*Cirsium arvense* - cf. encadré.), il faut néanmoins savoir que ce dernier fait partie des végétaux inscrits à l'annexe B de l'arrêté du 31/07/2000 modifié établissant notamment la liste des végétaux nuisibles soumis à des mesures de lutte obligatoire. Cette lutte peut être rendue obligatoire par arrêté préfectoral s'il s'agit effectivement de chardons des champs (à vérifier, mais c'est fort probable), si ces chardons se propagent et enfin s'ils présentent un danger pour les productions agricoles locales. A ce jour, aucun arrêté préfectoral de lutte n'existe dans l'Aisne. Il convient néanmoins que les propriétaires et exploitants assurent une bonne gestion des espaces cultivés ou non.

Des liserons des champs sont également partis à l'assaut de certains plants. C'est assez localisé en fond de terrain à côté de la parcelle encore en friche. Le liseron appréciant les sols argileux et lourds trop riches en azote et présentant un excès de fertilisation, il n'est pas surprenant de le retrouver ici, ce terrain étant une ancienne pâture de chevaux. Le liseron est une plante très résistante et aux fleurs nourricières, il est souvent d'usage de « faire avec elle » une fois qu'elle est implantée. En principe le couvert de BRF mis en place, en favorisant un sol plus aéré, devrait à terme limiter son développement. Néanmoins un travail ponctuel d'arrachage des jeunes pousses entourant les jeunes plants peut être mené. Pour les futurs chantiers où le liseron a été détecté, un travail préparatoire préventif peut être mené (cf. encadré).

La potentille rampante a également un potentiel envahissant et peut gêner certaines cultures maraichères basses. En l'occurrence, elles ne devraient pas entrer en concurrence avec les jeunes plants. Au contraire, elles vont servir de bon couvre sol et sauront ravir les insectes pollinisateurs en présence.

Une bryone dioïque venant du terrain voisin a également tendance à venir à la rencontre de l'îlot. Encore une fois, ce n'est pas une invasive mais une plante indigène qui a toute sa place au niveau biodiversité : ses baies sont très appréciées des oiseaux et ses petites fleurs très appréciées des butineurs dont l'andréane de la bryone. Il suffit simplement de maîtriser son développement s'il devenait gênant en début de croissance des plants. Cette plante a surtout mauvaise réputation car ses baies et ses racines sont très toxiques.



Protos prises le 21 juin : bryone dioïque - potentille rampante – liseron des champs – chardon



Photo d'illustration

Focus sur le chardon des champs (Cirsium arvense)

Typologie : vivace indigène

Habitat : champs, prairies, friches, merlons

Particularités : se confond souvent avec les autres espèces de chardons

Intérêts : Très mellifère, il est apprécié de toutes sortes d'abeilles et de papillons et autres insectes. Très apprécié des oiseaux granivores (chardonneret, pinson, mésange)

Inconvénients : se multiplie de façon très rapide

Mode de propagation : graines très nombreuses + voie végétative (rhizome). Certains outils peuvent favoriser l'extension : outils à disque, fraise, herse rotative. Tout fragment de racine contribue à la multiplication du chardon.

Moyen de maîtrise (si vraiment nécessaire) :

Curatif : écimage/fauchage avant la formation des graines. Implantation de plantes concurrentes : trèfle blanc, trèfle violet, agrostide stolonifère, achillée millefeuille ...



Focus sur le liseron des haies (*Convolvulus arvensis*)

Typologie : vivace rampante & grimpante aux feuilles caduques

Particularités : très résistante, système racinaire puissant.

Mode de propagation : graines + voie végétative (rhizome)

Plante bioindicatrice : sous-sol tassé, compacté, et une terre riche en azote et en matières organiques animales et manquant de silice.

Intérêts : très mellifère

Inconvénients : s'enroule autour des plantes avoisinantes, les étouffant et les privant de lumière et d'une partie des éléments nutritifs.

Moyen de maîtrise (si nécessaire) :

Préventif : sous solage en amont des plantations si le terrain est très envahi. Décompactage naturel de la terre en couvrant le sol et en favorisant la vie dans le sol qui le rendra plus souple et aéré. Mise en place d'un paillis à forte teneur en lignine (BRF). Attention le travail de la terre favorise sa multiplication.

Curatif : mise en place de conserve sur les plants isolés. Plantation de végétaux plus gourmands en azote. Arrachage/fauche répétés

Points de vigilance : les invasives

De probables solidages géantes ont également été repérées (à vérifier néanmoins au moment de la floraison). La situation ne pose pas de soucis à ce stade mais il faudra veiller à ce qu'elles n'envahissent pas à terme l'îlot au détriment des jeunes plants et des autres fleurs indigènes. La situation mérite surveillance notamment s'il s'agit de solidage géante qui prendrait place au cœur de l'îlot et concurrenceraient les arbres compte tenu de leur taille.



Photo prise le 21 juin, probable solidage géante



Focus sur la solidage géante (*Solidago gigantea*)

Typologie : Plante herbacée rhizomateuse vivace. Elle se distingue de la solidage du Canada par sa tige rougeâtre. Elle peut atteindre 2m.

Origine : Amérique du Nord

Habitat : friches, rives, chemins

Particularités : peuplement dense et haut

Mode de propagation : graine + rhizome

Lutte : arrachage précoce des jeunes plants + coupe/fauche régulière pour les affaiblir la plante mais avant la floraison + plantation concurrentielle

3.3 Axes d'amélioration

Il est à noter que le travail du sol, provoquant une segmentation des racines, contribue certainement à la reproduction de certaines plantes indésirables ou envahissantes (chardons, solidage, liseron...) sans oublier les graines ou rhizomes potentiellement encore présents dans les apports mis en place : terre, compost... Pour aller plus loin, une réflexion pourrait être menée à ce niveau (origine des apports...)

Peut-être serait-il judicieux de davantage prendre en compte l'état du terrain en amont de la plantation, tout particulièrement quand il s'agit de friches ou de tout type de terrains ayant subi de fortes perturbations anthropiques, qu'il s'agisse de terrains pollués, transformés en décharge, à l'équilibre perturbé par du surpâturage....

Autre piste : les terrains en friche pourraient éventuellement être traités sur 2 saisons. Saison 1 : préparation du terrain, avec semis d'un engrais vert « nettoyant » selon les espèces ou couverture du sol. Saison 2 plantation.

3.4 Conclusion

Compte tenu de tous ces éléments, le critère concernant les espèces végétales présentes est considéré comme respecté.

4. L'usage des biocides et engrais

Rappel des critères de labélisation

L'usage de biocides (fongicides et insecticides) et d'engrais sur les surfaces naturelles est interdit. Si un traitement se révèle toutefois nécessaire on utilisera de préférence des produits biologiques ménageant les auxiliaires. L'usage d'herbicides reste proscrit sur l'intégralité du site



4.1 Analyse documentaire

Un travail de décompactage des sols a été réalisé en amont des plantations. Un amendement composé de compost et de biochar a également été mis en œuvre (cf. ci-dessous).

D'après les documents techniques fournis, les produits mis en œuvre sont conformes aux critères de du label. Il n'y a aucun usage d'herbicides, ni de biocides, ni d'engrais.

Synthèse des produits mis en œuvre, quantité & avis

Type	Désignation exacte	Fournisseurs	Origine	Quantité	Avis BPT
Biochar	Fertilisant Sol et Plantes 80/10 ECTO-10 ENDO - Granul sup.4mm sac 10kg Amendement composé à 100% de charbon végétal obtenu par pyrolyse de biomasse forestière issue de forêts françaises gérées durablement. <u>Bois</u> : résineux - Pseudotsuga Utilisable en agriculture biologique en application du RCE n° 834/2007	Terra Fertilis 14400 CAEN	France	40 kg	 <u>Suggestions</u> : Dans le cadre de certifications plus poussées, il serait intéressant de connaître, si c'est possible, l'origine plus précise des résineux utilisés. Par ailleurs, il serait intéressant de préciser que le bois mis en œuvre provient de déchets de scierie si c'est le cas
Compost	Déchets Verts fournis par la Mairie de Chauny	Mairie de Chauny	Chauny	/	

4.2 Visite du site

La visite n'a pas apporté de nouvel élément.

4.3 Axes d'amélioration

/

4.4 Conclusion

Au vu des éléments documentaires et de la visite des lieux, **le critère sur l'usage des biocides et des engrais est pleinement satisfait.**



5. Les matériaux utilisés pour les aménagements



Rappel des critères de labélisation

Les matériaux utilisés pour les aménagements naturels doivent avoir un minimum d'impact négatif sur notre planète

5.1 Analyse documentaire

Comme pour la plupart des chantiers de TEW les plants ont fait l'objet d'une double protection. Dans le cas présent une couche de mulch a été répartie sur la zone de plantation par les équipes municipales. La première couche de broyat n'ayant pas été suffisante, une seconde couche de copeaux a été rajoutée. Ce n'est que dans un deuxième temps que les jeunes plants ainsi que près de 3 100 collerettes en carton ou de géotextile de chanvre ont été enfouis dans le sol sous cette couche protectrice.

L'objectif des collerettes est multiple ; il s'agit de favoriser l'assouplissement du sol, de limiter les adventices pouvant entrer en concurrence avec les arbres et de stimuler une nouvelle fois la vie des sols.

Au niveau de la protection générale de l'îlot, une ganivelle en bois a été mis en place à l'avant du terrain par la ville de Chauny. Le reste du terrain dispose de clôtures d'origine avec les terrains/riverains limitrophes. La ville prévoit également la mise en place de poteaux et de cordages pour délimiter le cheminement.

A ce stade et d'après les documents techniques fournis, les produits mis en œuvre sont conformes aux critères de du label.

Synthèse des produits mis en œuvre, quantité et avis

Type	Désignation exacte	Fournisseurs	Origine	Quantité	Avis BPT
Collerettes double couche en carton	Plaque en carton DD Plaques en kraft recyclées et biodégradables en 8 mois, sans additifs ni résidus chimiques avec une fente de 15 cm permettant la mise en place du dispositif <u>Taille</u> : 30 cm x 30 cm. <u>Epaisseur</u> : 7mm	Aubry Papier Bruxelles	Belgique	/	✓ <u>Suggestions</u> : Dans le cadre de certifications plus poussées, il serait intéressant de connaître, si c'est possible, l'origine plus précise des matériaux.
Collerettes chanvre	Dalle en chanvre français – renfort biosourcé en PLA issu de maïs sans OGM – hydroliage breveté	Géochanvre 89160 LEZINNES	France	/	✓
Copeaux de Mulch	Produit 100% naturel issu du broyage de branchages Toutes essences <u>Taille</u> : non calibré	Périlhon 59175 TEMPLEMARS	Haut de France	90m ³	✓
Clôture	Ganivelle en bois	Ville de Chauny	/	/	/



5.2 Visite du site

La visite révèle que les collerettes en chanvre, avec une durée de vie plus longue et un meilleur maintien de l'eau, semblent encore plus efficaces que celles en carton. Il importe toutefois de disposer ces collerettes de chanvre dans le bon sens pour que l'eau s'infiltre et percole doucement.

Le chantier de Chauny a vu le paillage installé en amont de la plantation. Les équipes municipales de Chauny ont pris en charge cette tâche de transfert sur la zone à planter ainsi que l'étalement du mulch.

L'étape de plantation a été mise en œuvre par les planteurs et les habitants volontaires.

La mise en place du paillage antérieurement à la plantation des végétaux présente l'avantage de moins tasser le sol.



Photos prises le 21 juin 2022 : collerette en géotextile de chanvre, collerette en carton, mulch

5.3 Axes d'amélioration

/

5.4 Conclusion

Ce critère est rempli selon les documents fournis et les observations sur site.

6. Espaces de stationnement, voies de circulation et voies piétonnes

Rappel des critères de labélisation

Pour les espaces de stationnement, des revêtements perméables (dalles alvéolées, parkings enherbés ...) sont requis. Les voies de circulation et les voies piétonnes seront en revêtement poreux (allées de graviers ou pavés). Sous réserve que la réglementation n'interdise pas l'infiltration pour cause de risque de pollution. Les matériaux d'origine locale sont à privilégier

6.1 Analyse documentaire

Le projet prévoit uniquement des sentiers et des allées pédagogiques. Il n'y a pas d'espaces de stationnement ou des voies de circulation automobiles.

6.2 Visite du site

La visite a confirmé l'existence de ces cheminements qui sont pour l'instant « bruts ». La ville de Chauny prévoit la plantation d'un mélange de fétuques sur ces sentiers qui resteront donc bien perméables.

Une protection avec des pieux et des cordages est également prévue afin d'orienter le cheminement des visiteurs et éviter les dommages aux espaces plantés.



Photo prise le 21 juin 2022

6.4 Axes d'amélioration

/

6.3 Conclusion

Ce critère est rempli selon les documents fournis et les observations sur site.

7. L'entretien et la gestion du site



Rappel des critères de labélisation

L'entretien courant des sites doit respecter les critères évoqués précédemment



7.1 Analyse documentaire

La gestion du site n'entre pas dans le cadre des missions de TEW.

Dans le cadre de la LOI signée et la convention ORE d'une durée de 60 ans c'est la ville de Chauny qui prendra en charge l'arrosage des plants l'été suivant la plantation et l'entretien des sentiers et allées pédagogiques et plus globalement la gestion du site. Par ailleurs, les éléments de gestion énoncés dans la convention (cf. extrait ci-dessous) sont en accord avec les exigences du label.

Extrait de la convention

Le PROPRIETAIRE, et les propriétaires successifs, s'engagent irrévocablement dès la signature de la présente convention, à :

- Suspendre et s'interdire à toute activité sur le TERRAIN (sylvicole, agricole ou autre) à l'exception d'activités de loisir et d'éducation du public dans le strict respect de la présente convention comme exposé ci-après,

.....

- **à ne pas couper et à ne pas détériorer les arbres pendant une période de 60 (soixante ans) à compter de la signature des présentes, sauf réalisation d'élagage ou éclaircissements qui s'avèreraient nécessaires pour la sécurité des biens et des personnes ; au-delà de cette période de 60 ans, le PROPRIETAIRE pourra seulement procéder à des coupes sélectives et à des éclaircissements ; les coupes rases resteront prohibées durant toute la période de la convention**

.....

- mettre en place un système d'irrigation des plantations selon les préconisations du Bénéficiaire et à assurer l'arrosage des plants pendant l'été suivant la plantation, et l'été d'après en fonction de la pluviométrie et des températures.

....

- **fournir, en fonction de ses possibilités, des déchets verts, du compost, du BRF, de la terre et tout autre apport en nature, et à assurer leur transport sur le site**

.....

- entretenir les futurs sentiers récréatifs et allées pédagogiques créés.

.....

- mettre en place des barrières type ganivelle pour assurer, la protection des plants (nécessaire pendant 2 ans en général).

Plus précisément, le PROPRIETAIRE s'engage à ne pas empêcher la réalisation des obligations du BENEFCIAIRE, ne pas porter atteinte, de quelque manière que ce soit, aux espèces de faune et de flore et habitats sur le TERRAIN, à mettre en œuvre toutes les actions en son pouvoir de nature à éviter le dérangement de la faune, en particulier du fait de la pénétration ou de la circulation de personnes, animaux ou véhicules, motorisés ou non, en dehors des mesures prises au titre du plan de gestion écologique le cas échéant.

Le PROPRIETAIRE s'engage et s'oblige notamment à ne pas exercer, autoriser ou tolérer les interventions et activités suivantes sur le TERRAIN :

- l'introduction de toutes espèces végétales ou animales ou qui pourraient nuire aux 7 espèces floristiques protégées, menacées ou vulnérables ou susceptibles d'être ainsi désignées et de leurs habitats ;

- **l'utilisation de pesticides et de phytocides ;**

- l'allumage de feux ;

- les travaux de remplissage, d'affouillement, de drainage, d'assèchement, d'extraction de matières minérales ou organiques ou autres travaux de modification du sol, à moins qu'ils ne soient nécessaires à la bonne réalisation des obligations des PARTIES ;

- le dépôt de déchets quelle que soit leur nature, ou de matériaux ou produits dangereux ;

- l'élargissement des chemins ou sentiers existants ou l'aménagement de nouveaux chemins ou sentiers à moins que ces interventions ne soient nécessaires à la bonne réalisation des obligations des PARTIES ; - la



circulation en véhicule motorisé ou non, à moins que ces activités ne soient nécessaires à la bonne réalisation des obligations des PARTIES et au maintien sanitaire des plantations du site et celle contiguës. (entretien, élagage pour raison de sécurité ...).

7.2 Visite du site

La visite n'a pas apporté de nouvel élément.

7.3 Axes d'amélioration

Cf 3.3 concernant les envahissantes.

7.4 Conclusion

Le critère de la gestion conformément aux critères précédents est satisfait, mais il nous semble très important d'agir rapidement afin à minima de limiter l'extension des plantes invasives et au mieux de les éliminer

8. Synthèse

Critères	Respect du critère	Observations
Aménagements des terrains	✓	Le site dispose de 100% d'espaces naturels
Aménagements pour la faune sauvage	✓	Le site se suffit à lui-même. Des aménagements seraient superflus.
Espèces végétales présentes	✓	La majeure partie des végétaux plantés sont locaux
Usages des biocides et engrais	✓	Aucun biocide, aucun engrais
Matériaux utilisés pour les aménagements	✓	Les matériaux utilisés n'ont pas d'impact négatif sur notre planète
Traitement des zones de stationnement et voies de circulation/ voies piétonnes	✓	Les voies piétonnes sont perméables
Entretien et gestion du site	✓	RAS dans l'état actuel

✓ Respecté ↪ En cours d'amélioration ✗ Non respecté



E. CONCLUSION

L'analyse documentaire et la visite ont permis la mise en évidence les points suivants :

- L'intégralité du site est recouverte d'espèces locales
- Les principaux critères définis par l'association sont respectés
- Il s'agit d'un bel exemple de valorisation d'un terrain à l'abandon « sans intérêt »
- Des axes d'amélioration sont possibles tels que la vigilance par rapport au chardon des champs et surtout par rapport à la solidage présente.

En conséquence, le label est décerné pour une période de 3 ans à compter de la date d'émission du présent rapport et, compte tenu de la typologie du projet, sans contrôle intermédiaire.